



Formulaire de Demande de calcul de Quotient Familial 2019

Il s'adresse aux familles n'ayant pas de n°allocataire CAF
(Valable du 01/01/2019 au 31/12/2019)
Le calcul sera fait selon les bases de calcul de la CAF
A défaut de retour du dossier, vous serez facturés au tarif maximum

Arrivé le :

Etabli le :

Quotient :

COMPOSITION FAMILLE ACTUELLE

(= recomposée si tel est le cas)

NOM M. : Prénom :

NOM Mme : Prénom :

Adresse de la famille :

Tél domicile : Portable :

Courriel :

Noms et prénoms des enfants à charge	Dates de naissance	Nom de l'établissement scolaire fréquenté

Je déclare vivre seul(e) avec mes enfants

RESSOURCES DE LA FAMILLE

Pour calculer votre quotient familial, merci de joindre les documents suivants :

- photocopie de votre avis d'imposition ou de non imposition 2018 sur les revenus 2017 (imprimé reçu à compter d'août 2018),
- livret de famille (si 1ère demande et changement),
- justificatif de domicile (si 1ère demande et changement).

Situations particulières :

- Pour les personnes venant d'un autre département que le Finistère : attestation de paiement (ou de droits) CAF **année 2018**, mois par mois. (à demander à la CAF ou par internet)
- Pour les personnes dépendantes de la MSA : attestation de paiement prestations familiales des 6 derniers mois.
- En cas de séparation récente : justificatif pension alimentaire perçue si elle ne figure pas sur l'avis d'imposition.
- En cas de chômage depuis plus de 2 mois consécutifs :
 - ✓ tous justificatifs émanant de pôle emploi : relevés de situation, notification ouverture de droits et attestation périodes indemnisées des 6 derniers mois
 - ✓ bulletins de salaires éventuels des 6 derniers mois.

Date et signature

Toute fausse déclaration pourra entraîner l'application du tarif maximum.

Tout changement de situation doit être signalé en Mairie.